

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 6 décembre 2021

**N° CP-2021-12-8-5**

**N° applicatif 2839**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - FONDATION SONNENHOF ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT À CONCLURE**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant total de 14 000 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Fondation Sonnenhof pour l'opération de construction de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Catherine Zell située 10 rue des 3 tilleuls à Oberhoffen-sur-Moder et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La Fondation Sonnenhof sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 14 000 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt Phare. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Catherine Zell située 10 rue des 3 tilleuls à Oberhoffen-sur-Moder.

Ce nouveau bâtiment permettra d'améliorer la qualité d'accueil des résidents et d'apporter une meilleure efficacité dans l'organisation du travail des personnels et de la prise en charge des résidents. Ce bâtiment permettra aussi de créer 14 nouvelles places d'hébergement, améliorant la capacité d'accueil de la structure.

Ce faisant, la CeA apporte sa contribution à la prise en charge des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder la garantie d'emprunt de la collectivité à la Fondation Sonnenhof à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 14 000 000 € destiné à financer l'opération de construction de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Catherine Zell située 10 rue des 3 tilleuls à Oberhoffen-sur-Moder et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- de m'autoriser par ailleurs à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY